AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

02 mai 2016

Les actifs salariés et l'épargne salariale

L'Autorité des marchés financiers a commandé à TNS Sofres une étude portant sur les connaissances et comportements des salariés détenteurs d'épargne salariale. Cette étude a été réalisée en décembre 2015. L'échantillon constitué comprenait 1 868 Français actifs travaillant dans une entreprise d'au moins 1 salarié.

Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

GUIDE ÉPARGNANT

EPARGNE SALARIALE

16 septembre 2020

Le guide pédagogique de l'épargne salariale

BLOG MÉDIATEUR

EPARGNE SALARIALE

08 septembre 2020

Epargne salariale : la liste des justificatifs de déblocage anticipé n’est pas exhaustive

COMMUNIQUÉ AMF

EPARGNE SALARIALE

02 juin 2020

Epargne salariale : des dispositifs jugés "intéressants", des attentes de clarté et de simplicité

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02